COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le dix-huit novembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. TURUBAN Marcel, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation: 12 novembre 2015

Étaient présents: Marcel TURUBAN, Catherine LOCKWOOD, Loïc CORDON, Thierry BUZULIER, Maryvonne LE BERRE, Marie-claude ROYER, Loïc GUILLOU, Patricia LE FICHOUX, Chantal LE GRATIET, Joël LE BIHAN, Rémy TOULLIC, Camille GEFFROY, Marion SICOT, Michel LE GRAND, Armelle ANDRÉ, Annyvonne LE COO.

Nombre de conseillers : En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 17

Absents excusés : Jocelyne LE DEU, Dominique GUEGO

Absente: Corinne SCHUCHARD

Procuration: Corinne SCHUCHARD à Annyvonne LE COQ

Secrétaire de séance : Marion SICOT

2015-09-01 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1ER SEPTEMBRE 2015

Le procès-verbal de la séance du 1er octobre est adopté à l'unanimité.

2015-09-02- RAPPORT DE SCHÉMA DE MUTUALISATION,

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport relatif à l'état des lieux du personnel sur le territoire de la Presqu'île ainsi que le compte-rendu du groupe de travail qui seront étudiés par le conseil communautaire avant le 31 décembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sur le rapport de schéma de mutualisation.

2015-09-03-TARIFS COMMUNAUX 2016

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs communaux. La commission des finances du 9 novembre dernier propose d'augmenter comme suit les tarifs communaux :

DROITS DE PLACE	Tarifs 2016
Abonné (mètre linéaire)/mois	0,45
Occasionnel (mètre linéaire)	1
Fêtes foraines (mètre linéaire)	0,63
Spectacle de marionnettes	gratuité

CONCESSIONS CIMETIERE	Tarifs 2016
15 ans	41
30 ans	125
50 ans	251

CONCESSIONS	Tarifs 2016
COLUMBARIUM	
30 ans (35x35) 2 urnes	605
30 ans (50x50) 4 urnes	715
30 ans (3 urnes)	654

TARIF DES LOCATIONS D'ENGINS ROULANTS:

A titre tout à fait exceptionnel, quand l'usager n'a pas d'autre solution, il est demandé au Conseil Municipal s'il décide d'adopter les tarifs suivants :

TARIF:	S				Tarifs 2016
Camion + chauffeur HT/heure				46	
Tracto	pelle + cha	uffeur HT/hei	ıre		66
Main oeuvre HT/heure par homme			par	28	
supplé	mentaire	-	_		

PRIX DES PHOTOCOPIES

Année 2015 :

0,30 € la photocopie (format A4) – 0,50 € la photocopie (format A3) Photocopie couleur :0,90 € (A4) – 1,10 € la photocopie (format A3)

Tarifs proposés :

0,30 € la photocopie (format A4) – 0,50 € la photocopie (format A3) Photocopie couleur :1 € (A4) – 1,20 € la photocopie (format A3)

LOCATION DES SALLES

Salle Polyvalente:

Pour la collecte du sang, (2 fois par an) la salle polyvalente sera prêtée gratuitement.

Une fois par an, chaque association communale bénéficie gratuitement de la location de la Salle Polyvalente. Une fois par an, les associations suivantes bénéficient gratuitement de la Salle Polyvalente (hors utilisation des installations de cuisine):

- Téléthon
- Presqu'île à tue tête
- Marmouzien
- Restos du cœur

Toute réservation de la salle Georges Brassens doit intervenir 15 jours avant la manifestation.

SALLE POLYVALENTE ORGANISMES LEZARDRIVIENS	Tarifs 2016
Apéritif	115
Repas lunch	170
Bal	170
Banquet mariage	170
2 ^{ème} jour	115
Utilisation à titre privé (lucratif)	295
Théâtres/Loto	162
Réunion (sans droit d'entrée)/h	24
Bourse aux vêtements/brocante	
Jour	163
Jour supplémentaire	161

Week-end	310
Exposition artistique 2 jours	282
CAUTION DE : dégâts matériels, Ménage, <i>nuisances sonores</i>	500
SALLE POLYVALENTE ORGANISMES EXTERIEURS	Tarifs 2016
Apéritif	171
Repas lunch	282
Bal	320
Banquet mariage	341,00
2 ^{ème} jour	171
Utilisation à titre privé (lucratif)	294
Théâtres/Loto	282
Réunion(sans droit d'entrée)/heure	32
Bourse aux vêtements/brocante	
lour ,	163
Jour supplémentaire	161
Week-end	310
Exposition artistique 2 jours	282
CAUTION DE : dégâts matériels, Ménage, <i>nuisances sonores</i>	500
SALLE POLYVALENTE matériel dégradé ou égaré	Tarifs 2016
Ramequins, verres, petites cuillères	1
Petites tasses	1,67
Fourchettes, cuillères, couteaux, flûtes, salières	3,3
Assiettes, pichets, tire-bouchon, corbeilles à pain	5,5
Plats porcelaine, plats à gratin, soupières inox	27,78
Plats inox, louches, écumoires, plateaux de service	13,64
Vases, ménagères	21,21
Casseroles, marmites, faitouts	161
Petites assiettes	2,62
Cuillère à soupe (DEGRENNE)	4,14
Fourchette de table (DEGRENNE)	4,14
Cuillère à café (DEGRENNE)	1,77
Couteau à steak (DEGRENNE)	4,14
FORFAIT CUISINE + COUVERTS	Tarifs 2016
Associations locales, résidents lézardriviens	
1 à 100 personnes	90
101 à 200 personnes	125
201 à 300 personnes (capacité maximale 330 personnes)	147
FORFAIT CUISINE + COUVERTS	Tarifs 2016
Organismes extérieurs, résidents extérieurs	
1 à 100 personnes	125
101 à 200 personnes	158
201 à 300 personnes (capacité maximale 330 personnes)	184

<u>Salle de l'Ermitage :</u>
Toute réservation de la salle de l'Ermitage doit intervenir 15 jours avant la manifestation.

	Tarifs 2016
SALLE DE REUNION L'ERMITAGE	
Associations locales /Patriotiques Cantonales	
Réunions	gratuité
Caution de	500
Apéritif – buffet froid	100
	Tarifs proposés

LOCATION A TITRE PRIVE AUX LEZARDRIVIENS (fête, anniversaire,)	
Apéritif – buffet froid	100
	Tarifs proposés
Associations extérieures et privés	
Réunions (prix/heure)	21
Apéritif – buffet froid	138
CAUTION DE : dégâts matériels, Ménage, <i>nuisances sonores</i>	500

Club House:

Toute réservation du Club House doit intervenir 48 heures avant la manifestation.

SALLE DE	REU	ΝI	ON CLUI	B HOUSE (A	Asso.locale		Tarifs 2016
CAUTION	DE	:	dégâts	matériels,	Ménage,	nuisances	130
sonores							

Les associations extérieures et les personnes privés payeront 10 €/heure par réunion.

Salle de Kermouster :

Toute réservation doit intervenir 48 heures avant la manifestation.

SALLE DE KERMOUSTER	Tarifs 2016
Associations locales et privés lézardriviens	
Réunion	gratuité
Apéritif – buffet froid	57
Exposition artistique/semaine	42
CAUTION DE : dégâts matériels et Ménage	130
	Tarifs proposés
SALLE DE KERMOUSTER	
Associations extérieures et privés	
Réunions (prix/heure)	19
Apéritif – buffet froid	75
Exposition artistique/semaine	46
Activité à l'année / demi-journée	13
CAUTION DE : dégâts matériels, Ménage, nuisances	130
sonores	

LOCATION DE MATERIEL (Associations extérieures, particuliers) Associations de Lézardrieux, mairies : sans caution.

TARIFS JOURNALIERS	Tarifs 2016
Locations ensemble plateaux + chaises + tréteaux	6,10
(8 personnes)	
Caution par plateaux + chaises + tréteaux (8 personnes)	130,00
Location couvert complet	0,62
Caution par couvert complet	23,00
Location verres en plateau de 25	5,80
Caution par 25 verres	31
Chaise uniquement Lézardriviens	0,5
Caution chaises	10

TARIFS DE LA CANTINE/ GARDERIE

La commission a proposé d'appliquer les tarifs suivants pour 2016 :

CANTINE

Catégories	Tarifs 2016
Plein tarif	2,72 €
Famille nombreuse	2,22 €
Adulte	4,15 €

GARDERIE et TAP

Matin	1,20 €
16h15 à 18h00	1,31 €
18h 18h30	0,61 €
Mercredi	0,61 €
12h45 à 13h30	
Présence au TAP (enfant non	5,00 €
inscrit)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer ces tarifs communaux à compter du 1er janvier 2016.

2015-09-04- TARIFS DU PORT DE PLAISANCE 2016

Rapporteur: M Thierry BUZULIER

M l'Adjoint au Port présente les tarifs 2016 du Port, tarifs qui ont été approuvés à l'unanimité par la Commission des Finances réunie le 9 novembre et la Commission du Port réunie le 12 novembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 2 abstentions (A. LE COQ, C. SCHUCHARD) et 3 voix contre (M. LE GRAND, A. ANDRE, C. GEFFROY) d'appliquer ces tarifs à compter du 1er janvier 2016.

2015-09-05- TARIFS ASSAINISSEMENT 2016

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du Conseil Municipal, le courrier de M. l'Ingénieur du SDAEP (Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor) concernant les tarifs applicables pour l'année 2016 en ce qui concerne la surtaxe assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le tarif suivant proposé par la commission des finances réunie le 9 novembre 2016 pour la part de la collectivité 2016 à compter du 1er janvier :

	Désignation	Prix 2016
Part de la Collectivité H .T	Abonnement	13,260 €
Part fixe	diam 15mm	
Part proportionnelle	le m3	1,438 €

2015-09-06- CHANGEMENT DE LA BAIE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur: M. CORDON

La baie de la salle du conseil ainsi que la porte d'accès en simple vitrage ne sont absolument pas hermétiques et nécessitent un remplacement par un dispositif double vitrage. Le gabarit de la porte en question doit également être modifié afin de répondre aux normes d'accessibilité.

Un cahier des charges a été établi portant sur l'acquisition d'un ensemble comprenant un châssis fixe avec une traverse intermédiaire et une porte d'entrée de 100 ouvrant à l'intérieur avec un imposte fixe et ferme porte avec blocage à 90°.

Un vitrage de faces feuilletées 44.2ITR/14WE/33.2+ Argon dont le vitrage de la porte sera sablé.

Des devis ont été sollicités auprès de 5 entreprises. La trécoroise à Minihy Tréguier et Arvor menuiseries à Quemper Guezennec n'ont pas répondu.

Présentation des devis reçus :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
MCL PLOUMILIAU	3 651,60 €	4 381,92 €
LE CALVEZ KERFOT	5 232,00 €	5 232,00 €
ALM PAIMPOL	3 156,56 €	3 787,87 €

La commission propose un alu blanc afin de créer une homogénéité avec les fenêtres du bâtiment.

Après discussion, la commission à l'unanimité propose de retenir la société MCL de Ploumiliau, seule entreprise ayant répondu en tout point au cahier des charges, pour un montant de 3 651,60 € H.T. soit 4 381.92€ T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la société MCL pour un montant de 3 651,60 € H.T soit 4 381.92 € T.T.C.

2015-09-07- SDE : EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC – PARKING RUE DU CLOS Rapporteur : M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet d'extension de l'éclairage public sur le parking de l'École situé rue du Clos à LEZARDRIEUX, présenté par le Syndicat d'Énergie des Côtes d'Armor, pour un montant total estimatif H.T. de 1 200,00 €.

« Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat d'Énergie, ce dernier bénéficiera du F.C.T.V.A. (fonds de compensation de la T.V.A.) et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5% ».

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen de marché de travaux, auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois, selon que le Syndicat d'Énergie aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

2015-09-08 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DES CHANTIERS PROVISOIRES D'ÉLECTRICITÉ OU DE GAZ

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil Municipal de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014 permettant d'escompter dès 2015 à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose au Conseil Municipal:

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz,
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adopter la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

2015-09-09- MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL,

Rapporteur:M. le Maire

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, Vu l'avis du comité Technique Paritaire du 22 septembre 2015,

Explique à l'Assemblée le nouveau dispositif expérimental d'évaluation du personnel : il s'agit d'apprécier la valeur professionnelle des agents lors d'entretiens annuels suivis de la rédaction d'un compte rendu à la place de la notation chiffrée telle qu'elle existe actuellement.

L'assemblée doit fixer des critères d'appréciation générale des agents devant servir de base à la rédaction finale du compte rendu d'entretien après avis du Comité Technique, critères qui devront notamment porter sur :

- L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs ;
- Les compétences professionnelles et techniques ;
- Les qualités relationnelles ;
- La capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour, 3 voix contre (A. LE COQ, C. SCHUCHARD, M. SICOT) et une abstention (C. GEFFROY):

- d'appliquer l'entretien professionnel à tous les agents de la collectivités (titulaires, stagiaires, contractuels...)
- d'appliquer les critères suivants pour chaque type d'emplois. La Commission du Personnel du 17 novembre 2015 a proposé une définition de ces critères: grille de critères

2015-09-10- RATTACHEMENT DE LA RÉGIE TAP À LA RÉGIE GARDERIE,

Rapporteur: M. le Maire

Lors du Conseil Municipal du 28 octobre 2014, les membres ont décidé d'appliquer une pénalité de 5€ pour chaque enfant non inscrit aux TAP (temps d'activité périscolaire) et qui resterait à l'école à partir de 15h30. La commission des finances réunie le 9 novembre dernier a proposé d'ajouter cette régie à la régie garderie déjà existante.

VU La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, *VU* l'article 21 du décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale,

VU la décision en date du 11 août 1992 portant création d'une régie municipale pour la garderie périscolaire de Lézardrieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser l'encaissement des TAP à la régie garderie existante.

2015-09-11- QUESTIONS DIVERSES

Marché hebdomadaire:

Loïc GUILLOU pose la question de savoir pourquoi la marchande de légumes reste toute l'après midi sur la place.M. Le Maire la rencontrera lors du prochain marché hebdomadaire.

2015-09-12- INFORMATIONS DIVERSES

Pour les fêtes de fin d'année, le marché se déroulera les jeudis 24 et 31 décembre. Un arrêté sera pris pour réglementer la circulation pour ces 2 jours.

M. LE BIHAN s'est déplacé à PLURIEN pour la réunion VIGIPOL le 13 octobre dernier et présente un compte rendu à tous les conseillers municipaux : Refonte du bureau syndical, adhésion de nouvelles collectivités des départements de la Manche et de la Loire Atlantique , point sur les finances, finalisation de la démarche infra-Polmar.

L'assemblée Générale du Comité de Jumelage est fixée au 4 décembre prochain.

M. le Maire donne lecture d'un courrier du Président du Comité de jumelage qui sollicite que le conseil municipal désigne 3 membres en son sein pour participer au Comité. Les conseillers intéressés se feront connaître lors du prochain conseil municipal prévu le 2 décembre prochain.

Le domaine de MORANGIS recevra pour la dernière fois une colonie durant l'été 2016.

Suite à la réunion du 30 novembre 2015 à 20 heures salle de l'Ermitage dans le cadre de l'élaboration du planning des salles pour les associations, le calendrier 2016 des associations pourra être fixé.

Le retrait des colis de Noël pour distribution par les élus aux anciens est fixé au 4 décembre entre 18h et 20h à la mairie.

La commune a obtenu le label "une fleur", une réception est prévue le 12 décembre prochain à 11heures salle de l'Ermitage.

La fermeture de la perception de Lézardrieux est fixée au 31 décembre 2015.

Affaire SCALA:

L'affaire a été jugée par le Tribunal Administratif. La commune a été condamnée à payer 43 000,00 € aux Consorts SCALA, la somme a été payée par la SMACL notre précédente assurance.

<u>Réunions :</u>

- Conseil Municipal le 2 décembre à 20 heures : avis sur les fusions des Communautés de Communes.

Réunions du 9 décembre :

- Commission des finances à 18h30 : Tarifs du camping 2016
- Commission jeunesse à 19 h.
- Commission générale fixée le 10 décembre à 18h30 : PLU.
 Conseil Municipal : le 17 décembre 2015 à 18h30 : Arrêt du PLU

La séance est levée à 21h15